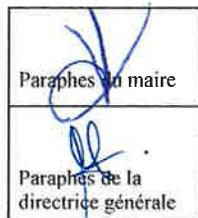


Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 8 août 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **7 août 2017** à 19h32, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur Gerald Badger Monsieur Éric Courteau
 Monsieur David Jr Crack Monsieur Claude Gendron
 Madame Sylvie Giroux Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale est aussi présente.

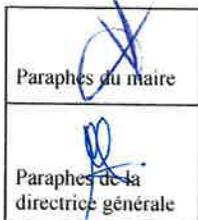
2017-132 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant le point numéro 8.12 et 8.13, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017, à l'exception des résolutions numéros 2017-123 et 2017-124 puisque le maire a exercé son droit de veto
4. Correspondance
5. Divers comités (S/O)
6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à payer
 - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
7. Adoption de règlement et dispense de lecture (S/O)
8. Affaires nouvelles et suivies
 - 8.1 Décision à être prise en relation avec l'octroi ou non du contrat de la soumission numéro 2017-07, pour les travaux d'asphaltage du chemin de la Rivière
 - 8.2 Décision à être prise en relation avec l'octroi ou non du contrat de la soumission numéro 2017-10, pour les travaux d'asphaltage sur les rues De La Colline et Des Hauts-Bois
 - 8.3 Approbation du devis de soumission et autorisation d'envoi pour les travaux de déneigement
 - 8.4 Protocole d'entente entre la Bibliothèque Daniel Ménard R.C.M. et la municipalité
 - 8.5 Colloque de zone – Inscription Julie Létourneau et Claudette Lapointe
 - 8.6 Demande de Remorquage G.E.C. inc. – Modification de la désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière
 - 8.7 Invitation à la deuxième édition de réseautage du Grand prix Ski-doo de Valcourt
 - 8.8 Club de motoneige Harfang de l'Estrie – Certificat de conformité des traverses de motoneige
 - 8.9 Bourse d'étude pour un(e) étudiant (e) de l'école du Tournesol à Windsor
 - 8.10 Fondation Québécoise du Cancer – Demande de dons

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- 8.11 Municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est – Appel à la solidarité municipale / Demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche
- 8.12 Projet de tournage Jacques Green – Demande d'autorisation pour circuler sur le chemin Vallée
- 8.13 Carole Saint-Hilaire – Demande de don pour Mission humanitaire à Huye au Rwanda.
- 8.14 Varia
- 9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
- 10. Période de questions pour le public
- 11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : 5 septembre 2017

2017-133 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

2017-133-1 DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2017

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2017 soit adopté tel que présenté à l'exception des résolutions numéros 2017-123 et 2017-124 puisque le maire a exercé son **droit de veto**.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

2017-134 FINANCE

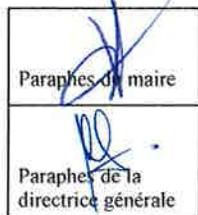
2017-134-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu que les comptes à payer au montant de 32 446,84\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés, ainsi que les paiements suivants :
159 677,89\$ Jim Coddington, 25 058,80\$ Éric Bourgault et 900,00\$ Armand Lacharité.

2017-134-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Il est proposé par le conseiller David Jr. Crack, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 52 529,77\$ et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 858,29\$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



2017-134-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Monsieur Claude Gendron déclare son conflit d'intérêts et se retire de l'approbation de ces dépenses puisqu'il est question du paiement des salaires, des déductions à la source et des dépenses d'emploi pour sa conjointe dans cette liste de comptes.

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu que les frais de déplacements au montant de 207,80\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de juillet 2017 au montant de 19 797,33\$ et les déductions à la source du mois de juin 2017, au montant de 7 493,62\$.

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2017-135 DÉCISION À ÊTRE PRISE EN RELATION AVEC LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-123 QUANT À L'OCTROI OU NON DU CONTRAT DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE M. le maire a refusé de signer la résolution numéro 2017-123 et a décidé d'exercer son droit de veto en vertu de l'article 142, alinéa 3 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE M. le maire soumet donc à nouveau à la considération du conseil la décision prise le 3 juillet dernier numéro 2017-123 et ce, conformément à l'article 142, alinéa 3 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE le conseil reconfirme l'approbation de la résolution 2017-123;

Il est résolu unanimement que le contrat d'asphalte pour le chemin de la Rivière est adjugé à Couillard Construction Limitée.

La résolution numéro 2017-123 est donc adoptée sans changement.

DÉCISION À ÊTRE PRISE EN RELATION AVEC LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-124 QUANT À L'OCTROI OU NON DU CONTRAT DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LES RUES DE LA COLLINE ET DES HAUTS-BOIS

2017-136 ACCEPTATION ET ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LES RUES DE LA COLLINE ET DES HAUTS-BOIS

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2017-10;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est faite comme prévu le 28 juin 2017 à 15h30;

ATTENDU QUE le 3 juillet 2017, le conseil a décidé d'octroyer le contrat de cet appel d'offres numéro 2017-10 à la firme Eurovia Québec Construction comme suit :

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- 119,00 \$ la tonne (taxes incluses) pour le pavage de type EB-10C;
- 112,45 \$ la tonne (taxes incluses) pour le pavage de type EB-10S;

le tout tel que spécifié dans sa soumission datée du 28 juin 2017;

ATTENDU QUE M. le maire a refusé de signer cette résolution numéro 2017-124 et a décidé d'exercer son droit de veto en vertu de l'article 142, alinéa 3 du *Code municipal* pour les raisons ci-après mentionnées;

ATTENDU QUE M. le maire soumet donc à nouveau à la considération du conseil la décision prise le 3 juillet dernier numéro 2017-124 et ce, conformément à l'article 142, alinéa 3 du *Code municipal*;

ATTENDU QU' il a été constaté, de fait, après la réunion du 3 juillet que la soumission d'Eurovia Québec Construction déposée pour l'appel d'offres 2017-10 était en référence avec l'appel d'offres 2017-07, tel qu'il apparaissait sur l'en-tête du formulaire de soumission d'Eurovia Québec Construction aux pages 22 et 23;

ATTENDU QU' au sens des documents d'appel d'offres de la Municipalité :

- a) Seule une offre présentée sur le formulaire de soumission est admissible (section A, article 4.0);
- b) Qu'il est essentiel que le formulaire de soumission soit dûment complété et signé (section A, article 10.0);

ATTENDU QUE la soumission d'Eurovia dans l'appel d'offres numéro 2017-10 ne respecte pas ces éléments des documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le soumissionnaire le plus bas conforme est donc la firme Couillard Construction Inc.;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu de reprendre la résolution 2017-124 comme suit :

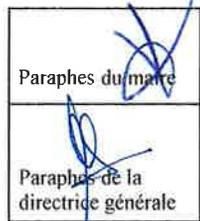
- a) D'accepter les raisons ayant amené M. le maire à lever son droit de veto sur la résolution 2017-124;
- b) De reprendre la décision dans le projet de résolution 2017-124 telle qu'elle apparaît;
- c) D'octroyer plutôt le contrat découlant de l'appel d'offres numéro 2017-10 à la firme Couillard Construction Inc. pour les travaux d'asphaltage du Chemin de la Colline et des Hauts-Bois comme suit :
 - 125,61 \$ la tonne (taxes incluses) pour le pavage de type EB-10C;
 - 125,61 \$ la tonne (taxes incluses) pour le pavage de type EB-10S;

le tout tel que spécifié dans sa soumission datée du 28 juin 2017.

Ce contrat est accordé sous réserve de l'approbation de la subvention 2017 de la députée, Madame Karine Vallières. Tant que la municipalité n'aura pas la confirmation de la députée, les travaux ne pourront être exécutés.

Lorsque la municipalité aura reçu l'approbation de la députée, la résolution du conseil fera foi du contrat entre les parties suivant les termes et les conditions des documents de soumission.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2017-137 APPROBATION DU DEVIS DE SOUMISSION ET AUTORISATION D'ENVOI
POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller David Jr Crack et résolu d'accepter le modèle du devis de soumission pour les travaux de déneigement, tel que présenté par la directrice générale et de l'autoriser à procéder à l'envoi des demandes de soumission sur le système électronique SE@O du gouvernement ainsi que dans le Journal La Tribune.

**2017-138 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE DANIEL MÉNARD
R.C.M. ET LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'accepter le protocole d'entente entre la Bibliothèque Daniel Ménard R.C.M. et la municipalité du Canton de Cleveland, avec corrections. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente.

**2017-139 COLLOQUE DE ZONE – INSCRIPTION JULIE LÉTOURNEAU ET
CLAUDETTE LAPOINTE**

Il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu d'autoriser Claudette Lapointe, directrice générale, et Julie Létourneau, adjointe-administrative/réceptionniste, à participer au Colloque de zone de l'ADMQ le 14 septembre 2017, qui aura lieu à Scotstown et de payer les dépenses reliées à ce colloque.

**2017-140 DEMANDE DE REMORQUAGE G.E.C. INC. – MODIFICATION DE LA
DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE**

Monsieur Éric Courteau déclare son conflit d'intérêts et se retire de l'approbation de cette demande.

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de *Remorquage G.E.C. Inc.*;

CONSIDÉRANT QUE *Remorquage G.E.C. Inc.* pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu :

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



QUE le conseil municipal désigne *Remorquage G.E.C. Inc.*, propriété de Éric Courteau, à opérer une fourrière d'autos au 120 route 116 à Cleveland, Province de Québec, JOB 2H0, et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité du Canton de Cleveland;

QUE *Remorquage G.E.C. Inc.* devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de *Remorquage G.E.C. Inc.* devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

----- INVITATION À LA DEUXIÈME ÉDITION DE RÉSEAUTAGE DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation.

2017-141 CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE INC. – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE MOTONEIGE

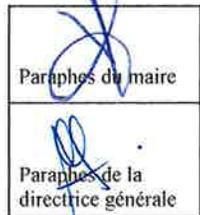
Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu d'autoriser le Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. à utiliser les traverses de routes suivantes pour les plaisirs de la motoneige au cours de la saison hivernale 2017-2018, à savoir:

- chemin De La Grande Ligne – longeant la propriété du 492, chemin de la Grande-Ligne, lot 5535867;
- chemin Steel Plante – longeant la propriété du 781 Steel Plante, lot 5536464, en face du chemin McDonald;
- chemin McDonald qui devient un cul de sac car c'est maintenant fermé aux véhicules, même en été;
- chemin Armstrong – traverses de chemin partant du lot 5535777 allant sur lot 5536020 ;
- Chemin John-Day, le long du chemin partant du lot 5536020 intersection John-Day, retournant sur le lot 5536020 et une deuxième traverse entre le lot 5536020 et lot 5536021 pour emprunter la route, traverser le pont et tourner à droite sur le lot 5536026;
- Chemin Barr, emprunte le chemin pour rejoindre la voie ferrée près du lot 5535717;

D'aviser le Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. que s'il y a bris occasionnés par les motoneiges ou motoneigistes, ils seront facturés pour les dommages causés;

De mandater l'inspecteur en voirie à faire le nécessaire pour permettre le passage des motoneiges.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2017-142 BOURSE D'ÉTUDE POUR UN(E) ÉTUDIANT(E) DE L'ÉCOLE DU
TOURNESOL À WINDSOR**

ATTENDU QUE la période de mise en candidature concernant l'obtention d'une bourse d'études pour un (e) étudiant(e) de l'école du Tournesol à Windsor, est maintenant terminée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à la nomination de la personne gagnante;

DANS LES CIRCONSTANCES, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller David Jr Crack et résolu de retenir la candidature de Gaëlle Blais. Qu'un montant de 250\$ lui soit versé à titre de bourse d'études pour l'an 2017.

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER – DEMANDE DE DONNS

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de dons.

**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE RISTIGOUCHE PARTIE-SUD-EST –
APPEL À LA SOLIDARITÉ MUNICIPALE / DEMANDE DE SOUTIEN
FINANCIER POUR LA CAMPAGNE SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande d'aide financière.

**2017-143 PROJET DE TOURNAGE JACQUES GREEN – DEMANDE
D'AUTORISATION POUR FAIRE UN FILM SUR LE CHEMIN DE LA
VALLÉE**

ATTENDU QU' une demande d'autorisation pour filmer sur le chemin De la Vallée a été fait par monsieur Stéphanne Choquette de Choc Films dans le but d'en faire un tournage le 10 ou 11 août 2017;

ATTENDU QUE ce tournage ne nécessite aucune fermeture de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu d'autoriser les représentants de Choc Films à circuler et à filmer les paysages sur le chemin De la Vallée.

**2017-144 CAROLE ST-HILAIRE – DEMANDE DE DON POUR SA MISSION
HUMANITAIRE À HUYE AU RWANDA**

Il est résolu **unaniment** d'autoriser un montant de 200\$ à titre de dons à madame Carole St-Hilaire, future missionnaire laïque à l'automne 2017, à Huye au Rwanda. Ce don servira à collaborer à sa cause par notre participation, pour offrir différents matériaux, lunchs, nourriture, petits cadeaux ou autres, aux gens pauvres et aux enfants du Rwanda.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.

Durant cette période de questions, il y a eu l'intervention de Johnny Devries, Linda Ward, Theresa Devries, Anthony Devries, Fernand Leclerc et Kim Jacobs sur les points suivants :

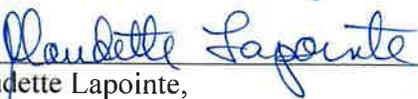
- Réglementation pour l'agrandissement d'une étable de 30' X 50'
- Silo
- Quels sont ses droits?
- Quels sont les règles?
- S'agit-il d'une directive municipale ou d'un règlement ou d'une loi?
- Pourquoi on oblige la loi du 50 mètres pour un bâtiment agricole?
- Voir avec d'autres municipalités car il semble que Cleveland est la seule municipalité qui a le 50 mètres pour sa marge avant
- Demande de l'aide pour les agriculteurs afin que les règles de conduite soient claires
- Insatisfaction par rapport à notre inspecteur lors de demandes de renseignements
Madame Linda Ward affirme qu'elle a enregistré sa conversation avec l'Officier municipal de Cleveland à son insu
- Asphalte sur la rue Du Boisé?

Le maire indique que les membres du conseil vont évaluer la problématique du 50 mètres.

2017-145 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller David Jr Crack et résolu que la séance soit levée à 20h20.

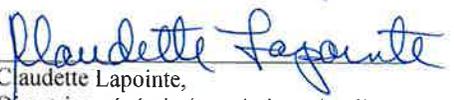

Herman Herbers, Maire


Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT 2017-08

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 7 août 2017.

À Canton de Cleveland, ce 8e jour du mois d'août de l'an deux mille dix-sept.


Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 8e jour du mois d'août de l'an deux mille dix-sept.


Herman Herbers, Maire
